

**BUDGET 2017  
DE LA VILLE DE WESTMOUNT  
*PRÉSENTATION AU CONSEIL  
LE 12 DÉCEMBRE 2016***

PAR : Victor M. Drury, conseiller  
Commissaire des finances

Monsieur le maire Trent, collègues du conseil, mesdames et messieurs,

Il me fait plaisir de vous présenter les détails du budget de fonctionnement 2017 de la Ville.

En juillet dernier, le conseil a établi les lignes directrices suivantes concernant le budget 2017 :

Limiter l'augmentation des taxes reliées aux services locaux au taux d'inflation et si possible, «geler» la facture d'impôts fonciers pour la maison d'habitation unifamiliale moyenne. Cette directive exclut toutes les augmentations relatives aux investissements dans les immobilisations ainsi que toute augmentation de la quote-part de l'agglomération de Montréal ou de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM); et,

Poursuivre les efforts en vue d'augmenter les revenus provenant d'autres sources que les impôts fonciers.

En cohérence avec ces objectifs et même en les dépassant, je suis heureux d'annoncer qu'en 2017, le compte de taxe foncière générale pour la maison d'habitation unifamiliale moyenne sera gelé pour une deuxième année consécutive.

Voici les points saillants de ce budget :

1. Le conseil maintient son engagement envers sa politique du *pay-as-you-go* pour le financement des travaux en immobilisations plutôt que de recourir au financement par endettement. Le budget 2017 de travaux en immobilisations, qui s'élève à 17 millions \$, sera financé comme suit : 14,1 millions \$ proviendront des revenus de la taxation, 1 million \$ de l'excédent de fonctionnement affecté et 1,9 million \$ de subventions gouvernementales. La stratégie du *pay-as-you-go* pour le financement des travaux en immobilisations a atteint le point culminant où il n'est plus nécessaire d'emprunter pour les investissements en immobilisations. Nous avons par ailleurs augmenté de façon sensible les investissements pour assurer le maintien des infrastructures en bonne condition année après année.

2. Le conseil a demandé à l'administration de continuer à maximiser l'utilisation des subventions et d'examiner les sources de revenus autres que celles provenant des revenus de taxes foncières afin de compenser les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations.
3. Le conseil maintient son engagement à payer ses dettes aussitôt qu'elles sont échues : ce qui signifie qu'il n'y aura aucun refinancement de dette. À cette fin, 26,5 millions \$ en provenance des surplus accumulés ont été affectés pour le remboursement en totalité du capital des dettes existantes.
4. Une part essentielle du financement du Centre des Loisirs de Westmount s'appuyait sur les nombreux et généreux dons des citoyens. Cette levée de fonds a permis, non seulement, à nous tous de Westmount, de s'approprier ce centre récipiendaire de nombreux prix, mais plus encore, ce centre n'aurait pu voir le jour sans leur aide. Un montant spectaculaire de 6,5 millions \$ en promesses de dons a été recueilli et, à ce jour, 4,6 millions \$ de ces promesses de dons ont été encaissées.

#### LE BUDGET DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017

Les principaux éléments du budget 2017 des dépenses de fonctionnement sont les suivants :

Prestation des services locaux	34 395 200 \$
Pay-as-you-go	14 154 500 \$
Pay-as-you-go Hydro Westmount	(2 335 000) \$
Service de la dette et frais de financement	4 722 500 \$
Paiements de transfert gouvernementaux (subventions)	(1 424 200) \$
Régime de retraite et avantages sociaux futurs (excluant Hydro Westmount)	2 107 800 \$
Contingences et dépenses recouvrables	577 000 \$
Contribution à la Communauté métropolitaine de Montréal	913 400 \$
Répartition des dépenses du conseil d'agglomération	52 736 000 \$
<hr/>	
Total	105 847 200 \$

## GESTION DE LA DETTE

Au 31 décembre 2016, la dette de Westmount sera de 35,7 millions \$. De ce montant, 26,5 millions \$ sont assumés par la Ville et tel que mentionné précédemment, ce montant sera entièrement payé à même les surplus accumulés ; le solde de 9,2 millions \$ est assumé par le gouvernement du Québec qui paie maintenant ses subventions sur une période de 10 à 20 ans. La portion du CLW de la dette municipale de 26,5 millions \$ s'élève à 10,6 millions \$.

## TAXES MUNICIPALES 2017 ET RECETTES LOCALES

En vertu de la loi, les budgets municipaux doivent être équilibrés. Par conséquent, afin d'égaliser les dépenses municipales en 2017, les recettes totales s'élèveront à 105 847 200 \$.

De ce montant, les revenus locaux provenant de sources autres que l'impôt foncier totaliseront 14,3 millions \$. Parmi les recettes « non fiscales » importantes, mentionnons les 5,8 millions \$ provenant des revenus de stationnement et des amendes, 5,3 millions \$ provenant des droits de mutation et 1,2 million \$ provenant des activités récréatives des loisirs. Nous avons l'intention de continuer à revoir nos sources de revenus en 2017, afin de diminuer la dépendance à l'égard de l'impôt foncier et augmenter la tarification de type utilisateurs-payeurs pour les services.

Les paiements tenant lieu de taxes des gouvernements fédéral et provincial s'élèveront à 3,4 millions \$.

Le surplus net d'exploitation d'Hydro Westmount a été budgété à 1,2 million \$. Le *pay-as-you-go* de 2,3 million \$, relatif au réseau électrique, a été déduit dans la section Distribution d'électricité à la suite du surplus net d'exploitation.

Un montant de 3,3 millions \$ en provenance de l'excédent accumulé sera affecté au budget de 2017. De ce montant, 3 millions \$ serviront au remboursement de la dette (capital) et 0,3 million \$ pour les élections, l'abattage et la plantation d'arbres.

Les taxes prélevées auprès des propriétaires de Westmount totaliseront 85,9 millions \$.

## TAUX D'IMPOSITION 2017

Quand le nouveau rôle d'évaluation a été déposé en septembre 2016, le Conseil a décidé de ne pas étaler l'application du rôle de 2017 sur une période de trois ans.

En 2017, les taux de taxes municipales (par 100 \$ d'évaluation) seront les suivants :

• propriétés résidentielles (5 unités d'habitation ou moins)	0,8014 \$
• immeubles d'appartements avec 6 unités ou plus	0,8014 \$
• immeubles non résidentiels	3,0531 \$

La maison d'habitation unifamiliale moyenne en 2017 est évaluée à 1 592 223 \$. Avec un taux de 0,8014 \$ en 2017, la facture d'impôts fonciers pour la maison d'habitation unifamiliale moyenne sera de 12 760 \$, soit la même facture que l'année 2016.

Il faut souligner que cet exemple illustre l'impact des taux d'imposition sur la moyenne des logements unifamiliaux. Les augmentations et les diminutions varieront en fonction de la variation de la valeur de chaque propriété.

Les comptes de taxes à Westmount seront postés à la fin du mois de janvier. Le paiement peut être effectué en deux versements ; le premier étant exigible le 27 février 2017 et le second le 29 mai 2017. Un taux d'intérêt de 9% par an sera prélevé sur le solde impayé. Une pénalité de 0,5% par mois sur le principal impayé sera également facturée, jusqu'à un maximum de 5%, au-delà des frais d'intérêt.

Avec ces commentaires, j'ai l'honneur de déposer le budget de fonctionnement 2017 de la Ville de Westmount aux fins de l'approbation du conseil.

Victor M. Drury, conseiller  
Commissaire des finances